

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Jour L'Eveil inc	Numéro de permis 374000	Date d'inspection Le 17 mars 2025
Nom de l'établissement Centre de jour l'evail		Numéro de téléphone (506) 858-4270
Adresse 9 rue Sainte-Croix Moncton NB E1A 3E9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	22 nov. 2024	14 mars 2025
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	22 nov. 2024	14 mars 2025
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	22 nov. 2024	14 mars 2025
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : La vérification et l'entretien de l'équipement fixe n'était pas complet pour le mois de Février.Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est complété chaque mois, indiquant : les dates de vérification et réparation; mesures à prendre et celles prises; le nom du personnel qui a procédé aux vérifications. L'exploitante a fait la vérificationdu parc extérieur pendant que la Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux.La lacune est maintenant conforme.	33(3)	14 mars 2025	14 mars 2025

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité est aussi sur les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La Mentore en Assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- L'espace de rangement
- Les activités quotidiennes
- Documents administratifs tenus sur les lieux
- L'orientation des enfants
- L'espace de jeu extérieur et le matériel

La MAQ a observé que la surface protectrice pour les structures du parc extérieur n'était pas assez épaisse pour assurer la sécurité des enfants. L'exploitante explique à la MAQ que les enfants n'ont pue accès a ses structures extérieures, car ils devaient attendre que la neige fond au complet pour ajouter de la surface protectrice.

La MAQ a observé les enfants manger la collation et faire une fete de saint-patrick. Les enfants ont aussi fait une chasse au trésor de la saint-patrick. La MAQ a aussi observé les enfants faire la transition pour aller jouer dans l'espace de jeu extérieur. Des interactions positives on été observé entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2025

Date

original signé par
Divine Bika Mfingoulou

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2025

Date